



LA CGT ÉDUC'ACTION, LE SYNDICAT DE TOUS LES PERSONNELS DE L'ÉDUCATION NATIONALE



MOYENS HUMAINS

Revenir à un autre budget qui ne sabre pas les Services publics et cherche les recettes là où elles sont (budget de la défense, impôts des plus riches, cadeaux fiscaux aux entreprises...), ce n'est pas simplement aligner des chiffres. Derrière ces chiffres, il y a des postes, des moyens pour les personnels, du matériel... donc des capacités à faire mieux notre travail et dans de meilleures conditions.

Pour l'obtenir, il faut réussir la prise de conscience sur nos lieux de travail, en y donnant du sens localement pour élargir la mobilisation au-delà de notre base habituelle. Le budget qui se discute actuellement, représente les postes et les moyens que nous aurons ou pas à la rentrée prochaine. Ce 4 pages présente quelques pistes pour rendre concrets nos axes revendicatifs et créer du collectif.



RAPPEL : BUDGET NATIONAL 2025 : QUELQUES CHIFFRES



1 CHAR LÉOPARD : 8,5M€

1 OBUS GUIDÉ : 60000€

4 MILLIARDS €
D'AUGMENTATION :
DOUBLEMENT DU NOMBRE DE
PLP EN DÉBUT DE CARRIÈRE



144 Mds € de dégrèvements et remboursements d'impôts. Si ces dépenses ne sont pas toutes injustifiées, elles relèvent pour certaines de l'optimisation fiscale des plus riches.



211 Mds € d'aides aux entreprises qui ne sont jamais conditionnées à une contrepartie (engagements environnementaux, emplois...)



93 Mds € pour les armées (11% du budget)

DANS NOS ACADÉMIES :

Ce budget national est réparti entre les académies essentiellement en fonction des données démographiques.

Exemple académie de Poitiers :

Rentrée 2025 : - 1145 élèves

En collège : - 1210 élèves = - 83 ETP soit 1 poste supprimé pour 15 élèves en moins !

En LGT : - 385 élèves = - 57 ETP soit un poste supprimé pour 7 élèves en moins !

Plutôt que supprimer des postes, la baisse des effectifs devrait servir à diminuer le nombre d'élèves par classe et ainsi améliorer les conditions d'étude des élèves et de travail des personnels.

Pensez à collecter ces infos pour votre académie



ÉDUCATION NATIONALE :

Budget de 85 Mds € mais il faut déduire :

13% de pensions des retraités de l'Éducation nationale (soit 11,3 Mds).

10% alloués à l'Enseignement privé sous contrat (soit 8,7 Mds).

Soit un budget réel pour les moyens éducatifs pour les élèves de 65 Mds €



COLLECTIVITÉS TERRITORIALES :

Depuis les lois de décentralisation la région assure la construction, l'équipement et le fonctionnement des lycées. Elle gère également l'hébergement et la restauration scolaire. Elle recrute et gère les personnels techniques. Pour les collèges, c'est le département.



Budget fragilisé par l'austérité budgétaire et la baisse régulière des subventions.



Vigilance quant à l'arbitraire des choix en fonction des intérêts politiques locaux (rénovation du bâti scolaire, d'affectation des agents...)

La taxe d'apprentissage est passée de 41% à 13% entre 2014 et 2018, ponctionnant des ressources pour le développement des formations pro et techno.

ÉTAPE 1 : FAIRE L'ÉTAT DES LIEUX

AVOIR DES INFORMATIONS PRÉCISES ET CHIFFRÉES SUR NOTRE ÉTABLISSEMENT.

Comme pistes possibles d'actions, nous pouvons faire le point sur les différents services de notre établissement à travers ce tableau. Toutes ces informations peuvent être demandées à la direction de notre établissement, mais cela peut être aussi l'occasion, quand c'est possible, de faire une tournée des services, des étages... pour échanger, et aborder en même temps les besoins détaillés à la page suivante. Tout cela peut permettre d'amener des personnes nouvelles aux assemblées générales et aux Heures d'Information Syndicale pour en discuter et construire un cahier de revendications.

TABLEAU TRÈS EXHAUSTIF... ON FAIT COMME ON PEUT!

Effectifs élèves		Postes vacants ?
Nombre d'élèves :	Effectif maximal prévu à la construction :	
Nombre de classes (par niveau) :		
Effectifs par classe (par niveau / série) :	Indice de Position Sociale (IPS) de l'établissement :	
Moyens enseignement		
DHG effective à la rentrée (pas celle votée en mars) :		
Nombre d'enseignant-es à la rentrée :		
Disciplines sans enseignant-es :		
Vie scolaire		
Nombre de postes de CPE (ETP) :	Nombre de personnels CPE :	
Nombre de postes d'AED (en ETP) :	Nombre de personnels AED :	
Accompagnements élèves en situation de handicap		
Nombre d'AESH :	Nombre d'élèves notifié-es mais sans AESH :	
Quotité de service (21h, 24h, 32h...) :		
Personnels santé-sociaux		
Quotité de service de l'assistant·e social·e (1j, 2j...) :		
Jours de présence :		
Quotité de service de l'infirmier·ère(1j, 2j...) :		
Jours de présence :		
Quotité de service de Psy-EN (1j, 2j...) :		
Jours de présence :		
Service administratif (secrétariat)		
Nombre de postes :	Nombre de temps partiel :	
Nombre de personnels ATRF (technicien·nes labo) essentiellement en LGT		
Nombre de postes (en ETP) :	Nombre de temps partiel :	
Répartition des postes (svt, physique...) :		
Personnels conseil régional ou conseil départemental		
Nombre de postes en ETP :	Nombre d'agent-es :	
Nombre de temps plein :	Nombre de temps partiel :	
Y a-t-il un·e agent·e chef·fe ? Un·e ouvrier·e professionnel.le ? Un·e agent de loge ? Un·e chef·fe de cuisine ? ...		



ÉTAPE 2 : DÉFINIR ET MESURER NOS BESOINS RÉELS

MESURER CE QU'IL NOUS FAUT PRÉCISÉMENT.



MOYENS HUMAINS :

ABSENCES NON REMPLACÉES ? TEMPS PARTIELS NON COMPENSÉS ? LE TEMPS DE TRAVAIL EST-IL RESPECTÉ ? LES HEURES SUPPLÉMENTAIRES SONT-ELLES PAYÉES ? AUTANT DE PISTES POUR TENTER DE QUANTIFIER LES MANQUES...



Enseignant·es : À partir du nombre maximum d'élèves par classe défini collectivement, combien de classes (divisions) faudrait-il créer ? Combien d'heures pour, par exemple, avoir des classes de seconde à 24 élèves ? Dans toutes les disciplines, combien d'heures d'enseignement nous faut-il pour quels dédoublements, quels allègements ? Avez-vous du temps de concertation ?

Chaque établissement reçoit une enveloppement de moyens d'enseignement (DGH). La direction fait une proposition de répartition par discipline et par classe. Les équipes et les élu·es au conseil d'administration peuvent faire des contre-propositions à cette répartition. Mais on peut aussi tenter d'évaluer les moyens qui manqueraient pour des meilleures conditions de travail et d'apprentissage



Vie scolaire : A-t-on des AED et CPE en nombre suffisant ? Ressentent-ils-elles une surcharge de travail et sur quels postes/moments ? Que faire avec plus d'AED : aide aux devoirs, au CDI, sorties, surveillances de DS ?



AESH et élèves en situation de handicap : combien d'élèves suivi·es par les AESH ? Sur combien de classes/établissements ? Y a-t-il des changements de service ? Effets sur la santé des AESH en lien avec l'accompagnement d'élèves ? L'accompagnement est-il suffisant pour les élèves notifié·es ? Constatez-vous des besoins qui ne sont pas notifié·es ?



Santé-social : L'assistant·e social·e peut-il-elle assurer ses missions ? Faire le lien avec les équipes ? Connaissiez-vous le/la médecin scolaire ? Peut-il-elle intervenir ? L'infirmerie est-elle suffisamment ouverte ? Sinon, pourquoi ? Les actions de prévention et de promotion de la santé peuvent-elles être menées sur l'établissement ? Présence de Psy-en suffisante sur l'établissement pour accompagnement psy et orientation ?



Postes administratifs (gestion, direction, élèves...) : faut-il demander des postes en plus ? De quels aménagements auraient-ils-elles besoin ? Comment sont appréhendées les nouvelles applications (Op@le, diaman, opera) ?



Personnels labo : la répartition entre disciplines est-elle satisfaisante ? Y a-t-il des manques d'ITRF ? Ont-ils-elles des



Agent·es région/département : l'entretien quotidien des locaux, du service de restauration, de la maintenance sont-ils faits dans de bonnes conditions pour ces personnels ? Avec des moyens matériels suffisants ? Combien de personnels sont nécessaires ? Sont-ils-elles concerté·es sur la répartition des moyens et les propositions des emplois de temps ? **N'hésitez pas à vous appuyer sur le syndicat CGT des personnels territoriaux et sur ces personnels.**

LA CGT ÉDUC'ACTION REVENDIQUE

- 24 ÉLÈVES PAR CLASSE EN LGT, 20 EN LP ET EN COLLÈGE, 15 EN ÉDUC PRIO
- DES DÉDOUBLEMENTS CADRÉS NATIONALEMENT ET EN NOMBRE SUFFISANT
- UN TEMPS DE CONCERTATION COMPRIS DANS LES TEMPS DE SERVICE (3H/HEBDO)
- 1 AED POUR 75 ÉLÈVES, POUR 50 EN ÉDUC PRIO. 1 CPE POUR 250 ÉLÈVES (200 EN ÉDUC PRIO)
- ACCOMPAGNEMENT DE 2 ÉLÈVES MAX POUR UN TEMPS PLEIN D'AESH À 24H
- L'ABANDON DES PIAL ET PAS
- 2 INFIRMIER·ES PAR ÉTABLISSEMENT POUR COUVRIR LA TOTALITÉ DU TEMPS SCOLAIRE.
- 1 MÉDECIN SCOLAIRE POUR 500 ÉLÈVES.
- 1 ASSISTANT·E SOCIAL·E POUR 1000 ÉLÈVES.
- DES POSTES DE SECRÉTARIAT SUPPLÉMENTAIRES EN FONCTION DE LA CHARGE DE TRAVAIL ET LA COMPENSATION DES TEMPS PARTIELS...
- 1 POSTE DE PERSONNEL DE LABO POUR 50 HEURES D'ENSEIGNEMENT SCIENTIFIQUE

Souffrance au travail :

Pressions hiérarchiques, charge trop importante, des consignes contradictoires, freins à la réalisation du travail ?

Quels sont les effets des réformes successives sur la santé, le sens du travail et quelles alternatives porter ?

QUE FAIRE DU CAHIER REVENDICATIF ?



MOYENS HUMAINS

PISTES D' ACTIONS :

N.B : Tout est adaptable en fonctions des réalités du terrain, et parfois tout n'est pas faisable. On fait ce qu'on peut.

À l'échelle de l'établissement :

- 1- Porter les revendications en Conseil d'Administration vis-à-vis de la direction mais aussi des représentant-es du département ou de la région.
- 2- Interpeler les autorités académiques sur les besoins.
- 3- Préparer les personnels à une mobilisation par la grève pour peser dans le rapport de force : poser un préavis local (8 jours avant la date de grève pour forcer la direction à négocier) quand cela est pertinent.

À chaque étape, gardez le lien avec votre syndicat départemental pour appuyer, coordonner...

À plus grande échelle et pour éviter la concurrence entre établissements.

Parfois, ce qu'on obtient pour un établissement se fait au détriment d'un autre. Pour l'éviter, on peut essayer de se coordonner entre établissements du bassin ou du département voire de l'académie (quand c'est faisable).

PISTES D' ACTIONS :

- Organiser des réunions inter-établissements, notamment en prenant appui sur les unions locales CGT.
- Demander des audiences communes et porter l'ensemble des cahiers revendicatifs à cette occasion en s'appuyant sur des actions de grève coordonnées. Les journées de grève nationales peuvent être utilisées pour une déclinaison locale qui s'articule avec les revendications nationales.
- Ne pas hésiter à s'appuyer sur l'interpro CGT.

POUR LA CGT EDUC'ACTION, IL Y A URGENCE À EXIGER...



LA REVALORISATION IMMÉDIATE DES GRILLES SALARIALES



UNE AUGMENTATION INDICIAIRE DE 400 € NET DE L'ENSEMBLE DES PERSONNELS, L'INDEXATION DE LA VALEUR DU POINT D'INDICE SUR L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION ET L'ÉGALITÉ SALARIALE



UN BUDGET POUR UN PLAN D'URGENCE DANS L'ÉDUCATION



NATIONALISATION DE L'ENSEIGNEMENT PRIVÉ



DES CRÉATIONS MASSIVES DE POSTES DANS TOUS LES SECTEURS DE L'ÉDUCATION



LA TITULARISATION DE TOU-TES LES CONTRACTUEL-LES SANS CONDITION DE CONCOURS NI DE NATIONALITÉ



LA CRÉATION D'UN STATUT DE CATÉGORIE B POUR LES AESH ET AED, LE RETOUR DU STATUT DE SURVEILLANT-E ÉTUDIANT-E



LE RETOUR DE LA RETRAITE À 60 ANS

